Beaupreau
en Mauges

Arrêté

BEM_AT_2025_0769

Arrêté temporaire de circulation
Traversée de route pour passage tuyau arrosage
CHEMIN DES BLAUDERIES (LA JUBAUDIERE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,
VU la demande par laquelle **GAEC Villepatour - JALLAIS - 49510 BEAUPREAU-EN-MAUGES pour le compte de EURL CHERBONNIER Valérian demeurant ZA du Parc - LA JUBAUDIERE 49510 BEAUPREAU-EN-MAUGES représentée par Valérian CHERBONNIER -** demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux pour la **traversée de route pour passage tuyau arrosage** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée **de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 30/09/2025 au 03/10/2025 CHEMIN DES BLAUDERIES (LA JUBAUDIERE),**

ARRÊTE

ARTICLE 1
À compter du 30/09/2025 et jusqu'au 03/10/2025, la circulation est alternée par B15+C18 CHEMIN DES BLAUDERIES.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EURL CHERBONNIER Valérian.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION
De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 30 septembre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

MAIRIE BEAUPREAU-EN-MAUGES * MAINE & LOIRE *

DIFFUSION:
- *EURL CHERBONNIER Valérian*
- *BRANGEON*
- *HDV*
- *Pompier de La Poitevinière*
- *Mairie La Jubaudière*

ANNEXES:
plan de situation
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

Beaupreau
en Mauges
Ville de Beaupréau-en-Mauges
2 rue Robert Schuman - CS10063
Beaupréau
49602 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES CEDEX
T. 02 41 71 76 80 / F. 02 41 71 76 92
accueil@beaupreauenmauges.fr / Facebook

géoportail

Passage tuyau d'arrosage

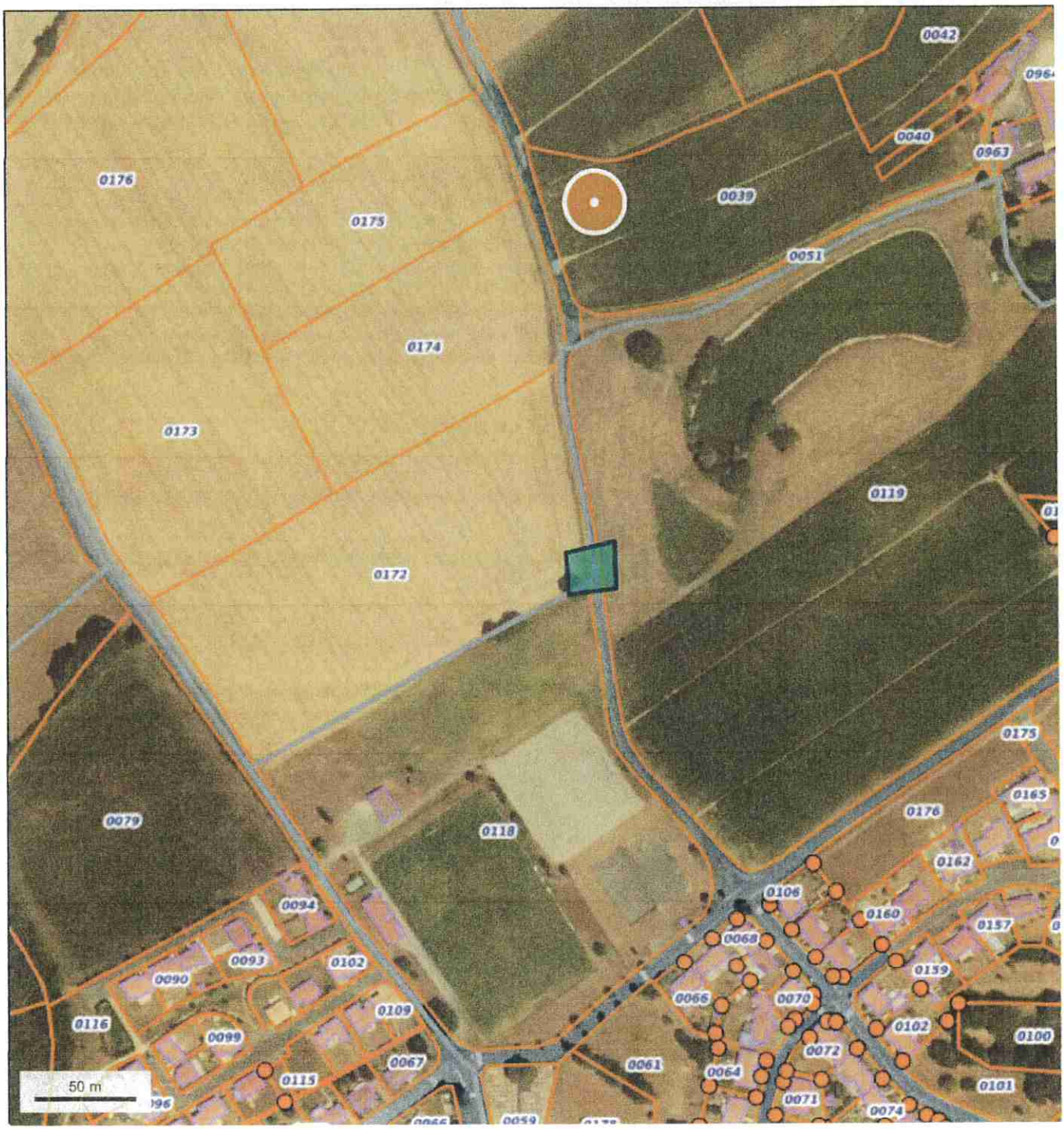

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 53′ 11″ W
Latitude : 47° 10′ 35″ N

Ouverture tranchée

géoportail

Passage tuyau d'arrosage

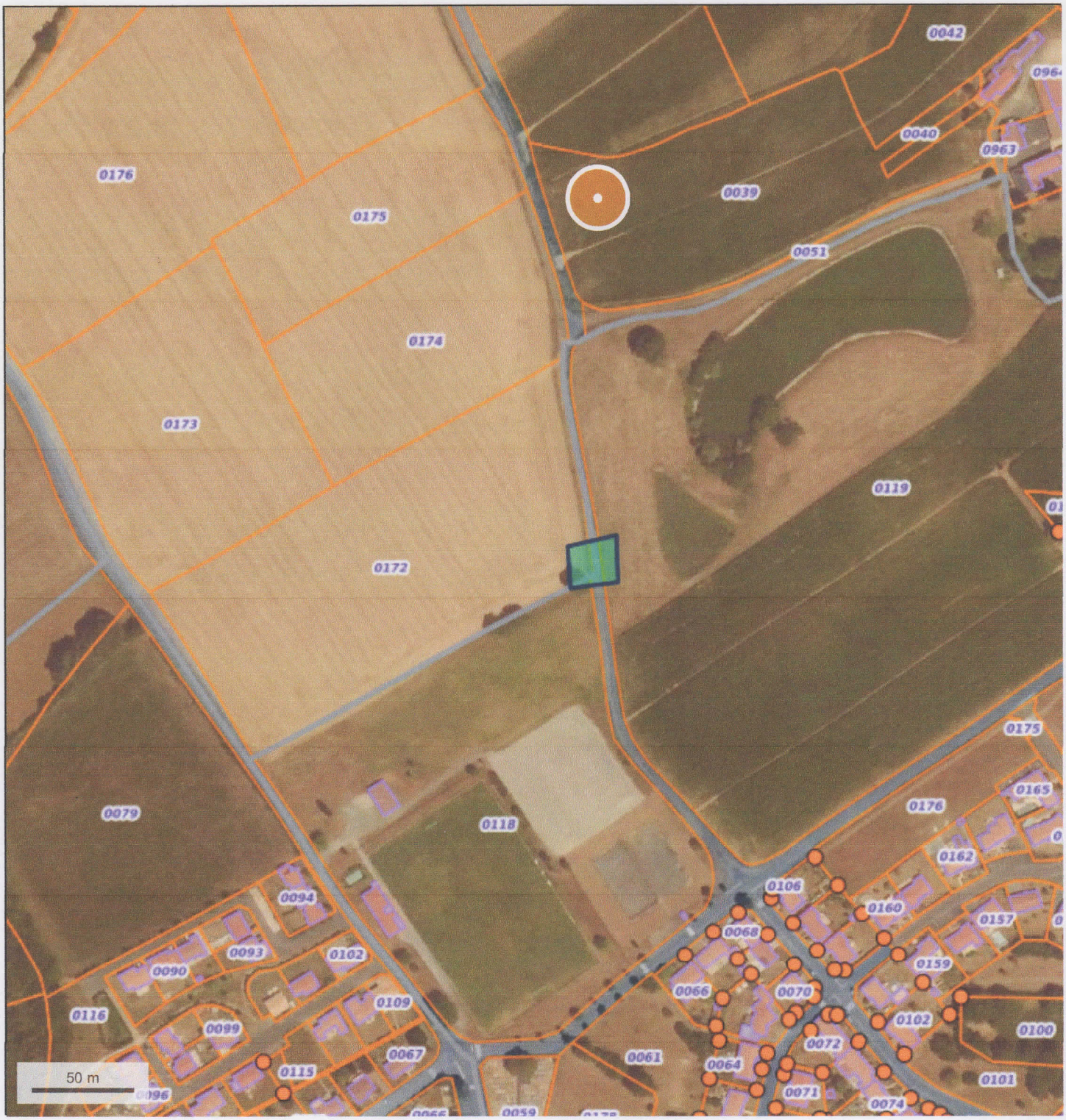

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 53′ 11″ W
Latitude : 47° 10′ 35″ N

Ouverture tranchée